

L'ORGANISATION

L'ÉTABLISSEMENT POUR PERSONNES AGÉES DÉPENDANTES (EHPAD)

1 – Présentation

L'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) du Centre Gériatrique des Capucins est un établissement à caractère médico-social d'une capacité de 484 lits et places : ▼



	Hébergement permanent	Unité d'hébergement renforcée	Hébergement temporaire	Accueil de jour	Total
Nombre de lits et places	453	15	4	12	484

Il se répartit sur cinq résidences :

- Résidence Goëlo (164 lits et 12 places) ;
- Résidence Embruns (68 lits) ;
- Résidence Daoulas (165 lits) ;
- Résidence Comouaille (30 lits) ;
- Les Cantous (45 lits).

Deux unités sont réservées à l'hébergement des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés conservant un potentiel de déambulation et présentant un risque de fugue.

L'établissement dispose également d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) de 14 places installé dans la salle Capucine.

L'accueil de jour est situé à l'entrée de l'établissement près de la résidence Goëlo.

2 – Missions et valeurs

L'EHPAD est un lieu de vie et de soins qui a pour mission d'accompagner jusqu'à la fin de leur vie les personnes âgées dans le cadre d'une prise en

charge globale et bienveillante et de maintenir le plus haut niveau d'autonomie possible de chacun des résidents sur le plan physique, psychique et social.

Les personnes se voient proposer un accompagnement individualisé adapté à leurs besoins et à leur état de santé.

Le projet de vie et de soins du projet de l'EHPAD a défini un certain nombre de valeurs partagées par les professionnels qui guident leurs pratiques au quotidien auprès des résidents :

- **L'humanité** : cette valeur conduit les professionnels à considérer avec bienveillance chaque personne comme un être singulier, dont l'accompagnement doit être adapté à ses besoins. Il s'agit d'accepter, de considérer, de préserver l'autre dans sa singularité.

L'ORGANISATION

EHPAD

- **Le respect et la dignité** : ces valeurs conduisent les professionnels à être dans un accompagnement et un "prendre soin" du résident respectueux de ses droits, de sa dignité, de son intimité et de sa sécurité. Elles consistent également à respecter son projet individuel ainsi que les règles de fonctionnement, les droits et devoirs et les compétences de chacun.

- **La confiance** : cette valeur permet d'établir les conditions d'une relation durable, sincère et réciproque entre les résidents et les différents acteurs de leur environnement

- **La liberté** : cette valeur consiste dans le droit pour tout résident de choisir, de s'exprimer, d'agir, dans tous les actes de sa vie. Elle consiste également à préserver la liberté d'aller et venir en toute sécurité.

